

pédique, ouvrages spéciaux perdent rapidement leur actualité, cessent bientôt d'être à la page. La Grande Guerre, notamment, a eu pour effet d'introduire dans notre langue courante, et surtout dans le milieu parlementaire, nombre d'expressions et de termes nouveaux. Dès lors, le traducteur est tenu de se tirer d'affaires en comptant sur ses propres ressources, c'est-à-dire en élaborant pour son propre usage un vocabulaire ad hoc, moderne et technique, sur des fiches obtenues au moyen du dépouillement méthodique d'ouvrages et de périodiques récents.

Et pour terminer cette brève dissertation sur la traduction, je vous prie, monsieur l'Orateur, de vous reporter à un ouvrage de très petit format et dont l'auteur est bien connu de nous tous, "On translation", par Hilaire Belloc. A la première page de son livre, l'auteur écrit ce qui suit :

L'art de la traduction est un art auxiliaire et subordonné. C'est pour cette raison qu'on ne lui a jamais accordé la dignité attribuée à une œuvre originale, et il en a beaucoup souffert dans l'esprit des gens de lettres en général. Cette mésestimation naturelle de la valeur de la traduction a eu le mauvais effet, dans la pratique, d'abaisser le niveau exigé et, à certains moments, de ruiner pour ainsi dire cet art. La fausse idée de sa nature que l'on s'est faite en conséquence a ajouté à sa dégradation; on n'a jamais saisi l'importance de cet art ni les difficultés qu'il comporte.

Les écrivains travaillent en partie pour se faire une réputation. Tous les écrivains pour ainsi dire, qui ont des prétentions littéraires, — c'est-à-dire d'écrire comme il convient de le faire, — sont animés pour la plupart du désir d'acquérir la célébrité; c'est là l'unique motif, qui engage un petit nombre d'écrivains, même parmi les plus illustres, à produire. Par conséquent, s'il y a impossibilité d'acquérir la célébrité dans une certaine sphère du monde des lettres, il y a lieu de présumer que cette sphère sera plus ou moins ignorée.

J'ai pour ainsi dire épuisé mon droit à la parole et le je le regrette; cependant, on me permettra peut-être de résumer les conclusions qui se dégagent des citations que j'ai faites. Une de ces conclusions prime toutes les autres, à savoir que la traduction constitue un travail hérissé de difficultés. Or, si l'on désire maintenir un personnel efficace de traducteurs, il ne faudrait pas que leur personnalité fût noyée dans un vaste bureau central; il ne faudrait pas non plus leur enlever toute raison d'aspirer à se créer un nom et à obtenir de l'avancement.

De plus, à moins qu'un traducteur ne se tienne en contact immédiat avec le ministère pour lequel il travaille, il perdra vite le sens des réalités qui sont essentielles au parfait accomplissement de sa tâche.

Un des plus grands maux dont souffre la société moderne, à notre époque de spécialisation et de centralisation à outrance, c'est que le travailleur ne s'enorgueillit plus de la tâche qu'il accomplit, car, il n'a jamais le plaisir de se voir attribuer le mérite du pro-

duit fini. Il n'est plus qu'une unité dans la masse des ouvriers qui sont trop souvent les esclaves du machinisme. Par conséquent, si cet excès de concentration est devenu, à l'heure actuelle, un mal pour le travailleur manuel, combien serait-il encore plus déplorable en ce qui regarde les fonctionnaires qui pratiquent l'art si subtile de la traduction? Par exemple, le ministre prétend que, par égard pour l'économie...

M. l'ORATEUR: L'honorable député a épuisé son droit à la parole.

M. L. DUBOIS (Nicolet) (texte): Monsieur le président, je serai peut-être accusé de prétention en prenant part à un débat qui relève plutôt du domaine des hommes de loi. A l'instar de mon bon ami le député de Labelle (M. Bourassa), je n'ai pas l'avantage d'être avocat. Cependant, j'ai l'honneur de représenter une circonscription rurale qui a intérêt à ce que la traduction soit faite d'une façon tout à fait efficace. Nos agriculteurs ont souvent besoin des publications de la division de l'industrie laitière, de la division des grains de semence, de la division de l'industrie animale, des œufs, des volailles, des marchés, des fruits, des légumes, etc. Je me crois donc autorisé à exposer mon point de vue au sujet du bill actuellement à l'étude de la Chambre. Je le ferai sans acrimonie et je compte sur l'indulgence de mes honorables collègues. Il peut se faire qu'au cours de mes remarques je ne sois pas tout à fait d'accord avec l'honorable secrétaire d'Etat (M. Cahan), je lui ferai aussi un peu de peine, bien que je l'estime depuis longtemps. Blesserez-vous la susceptibilité de mon ami l'honorable député de Labelle? Mais je sens en moi le besoin d'exprimer ma façon de penser sur ce projet de loi. J'avouerai franchement que c'est une des rares fois où j'éprouve de la difficulté à accomplir mon devoir.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, vu que c'est la première fois que j'ai l'occasion de parler en Chambre cette année, je tiens à protester énergiquement contre les paroles prononcées par l'honorable député de Compton (M. Gobeil) au sujet de l'Université de Montréal. Je regrette que ces paroles malheureuses soient tombées de la bouche d'un de mes confrères en agriculture. Car nous, du sol, avons compris depuis longtemps l'importance de l'éducation, l'importance de l'instruction pour nos gens. Surtout, depuis longtemps, nous comprenons l'importance de nos universités. Je regrette, encore une fois, que mon honorable ami se soit servi de termes aussi injurieux à l'égard de cette institution